



Association « CHA'Bouge » Règlement Intérieur



TITRE I

Règles communes à toutes les séances et adhérents

En adhérant à l'Association CHA'Bouge, nous comptons sur vous pour nous aider à veiller à l'épanouissement et le respect de tous.

Nous souhaitons la participation active de chacun pour instaurer un climat de bonne humeur.

Pour cela, il convient donc de respecter quelques règles décrites ci-dessous :

Article 1 : Adhésion

L'adhésion est effective après validation par le Bureau de l'Association, paiement de la cotisation annuelle, fourniture de l'attestation du questionnaire de santé EPGV et acceptation de ce-dit règlement intérieur.

L'adhésion est valable de septembre à juin. Les cours seront donnés uniquement hors période de vacances scolaires ou jours fériés.

Article 2 : Certificat médical

A compter du 1^{er} septembre 2022, c'est la fin du certificat médical systématique dans les associations EPGV pour les adhérents majeurs.

Pour les adhérents mineurs, le certificat n'est plus nécessaire depuis le 09 mai 2021.

Lors de votre inscription, chaque adhérent doit donc nous fournir l'attestation du questionnaire de santé EPGV pour une 1^{ère} inscription ou un renouvellement d'inscription (fourni par notre association). Ceci afin d'attester auprès de notre club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

NB : Seule l'attestation doit être remise au club. Le questionnaire de santé complété par le licencié, majeurs ou les mineurs, doit être conservé par le licencié.

A défaut, vous serez tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité choisie, de moins de 6 mois lors de votre inscription.

Article 3 : Inscription

L'Association vous permet de découvrir toutes les activités qu'elle propose à titre gratuit la **1^{ère} semaine complète de septembre lors de votre 1^{ère} inscription.**

C'est au cours de cette 1^{ère} semaine de septembre que se dérouleront les inscriptions.

Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation annuelle dès la 2^{ème} semaine de septembre.

Article 4 : Responsabilité

L'Association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou de vols durant les séances ou événements.

Article 5 : Déroulement des activités

L'ensemble des activités se dérouleront à la salle polyvalente de LIEUVILLERS, aux horaires définis en début d'année sur votre bulletin d'inscription.

Mais certains événements (Marche Rose, Téléthon, démonstration, etc.) pourront vous être proposés en cours d'année, à LIEUVILLERS ou dans les villages alentours.

Respectez les horaires : arrivez un peu en avance et ne quittez pas avant la fin du cours afin d'éviter de le perturber.

Chaque séance sportive commence par un échauffement et se finie par un étirement. Afin d'assurer votre sécurité, chaque adhérent est tenu de suivre ces 2 étapes sérieusement.

En cas d'indisponibilité imprévue de la salle des fêtes ou de contraintes sanitaires, selon la météo, nous pourrions vous proposer le cours en extérieur ou en visio-conférence avec l'application ZOOM.

Article 6 : Attitude

Pour profiter pleinement de votre séance, gardez le sourire et respecter les autres.

En cas de retard, ne faites pas de bruit et rattrapez le train en marche.

En cas de difficultés à la réalisation de certains exercices, adressez-vous à l'animatrice/eur qui vous aidera à le réussir ou l'adaptera à vos possibilités physiques.

Chaque adhérent ne pourra aller à l'encontre du règlement intérieur de l'Association. Toute entrave à celui-ci pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à sa radiation, sans préavis ni indemnités ou remboursement de la cotisation.

L'Association autorise ses animateurs à faire quitter le cours aux personnes adultes ne respectant pas son bon déroulement ou à appeler les parents du mineur perturbateur pour sa prise en charge avant la fin du cours.

Article 7 : Tenue

Votre tenue devra être adaptée à la pratique de l'activité choisie.

En cas de tenue non adaptée, nous nous réservons le droit de vous refuser l'entrée au cours.

Pour les séances de fitness (Hiit, renfo, gym, multi-sports enfants...) :

- vêtements souples permettant une liberté de mouvements (pas de jeans par exemple)
- ainsi que des chaussures confortables et stables comme les baskets (pas de talons, bottes, tong, ni pieds nus ou chaussettes,...).

Pour les séances de Kizomba :

- vêtements vous permettant d'être à l'aise (jean accepté),
- les chaussures doivent avoir une semelle lisse pour vous permettre de glisser.
Chaussures conseillées : chaussures à talons/ballerines, tennis pour mesdames, chaussures de ville pour messieurs.

Attention, des chaussures non adaptées peuvent entraîner des soucis de genoux, chevilles ou risque de chutes.

Nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'une paire de chaussures, propre et réservée à l'activité en salle. En particulier, en cas de mauvais temps afin de garder la salle et le matériel mis à disposition propres.

Article 8 : Matériel

Il vous est vivement conseillé de vous munir d'une bouteille d'eau et d'une serviette pour toutes vos séances.

Pendant les séances, du matériel peut vous être mis à disposition. Nous comptons sur votre collaboration pour en prendre soin en respectant les consignes d'utilisations et le ranger après usage.

Pour des questions d'hygiène, l'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les tapis de sol, notamment durant les séances de renforcement musculaire, gym douce ou HIIT/Circuit training.

Il vous est possible d'apporter votre propre matériel (tapis, poids, ballon, ...) pour la réalisation de votre séance.

Article 9 : Communication

Afin de faciliter l'organisation et l'information au sein de l'Association, il pourra être fait appel, en tout ou partie, aux moyens électroniques (email, Facebook, WhatsApp) pour vous transmettre tout renseignement relatif à nos activités, ainsi que pour vous convoquer à l'Assemblée Générale.

En cas de changement d'adresse mail ou postale, l'adhérent doit en informer le Bureau.

Nous vous conseillons de nous rejoindre sur notre page Facebook CHA Bouge pour ne manquer aucune information. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet : <https://assochabouge.wixsite.com/chabouge> pour des informations plus générales.

Article 10 : Photos, Vidéos

La diffusion d'images ou de vidéos des activités de l'Association, à des fins promotionnelles, sur tous types de supports, est régie par la loi informatique et liberté.

Par conséquent, il vous sera demandé en début d'année au moment de votre adhésion, une autorisation pour vous photographier, filmer ou non, pendant les activités de l'Association.

Afin de respecter le droit à l'image de chacun, il est donc interdit de filmer ou de photographier les cours ou événements ponctuels sans en avoir fait la demande à la Présidente ou aux animateurs.

Article 11 : Remboursement

L'Association rembourse au prorata, la cotisation d'un adhérent (hors licence) uniquement sur présentation d'un certificat médical prouvant la contre-indication de l'activité suivie, sachant que tout mois commencé est intégralement dû.

En cas de démission sans justificatif, décès ou d'exclusion d'un adhérent en cours d'année, sa cotisation annuelle est entièrement due. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'Association n'effectue pas de remboursement en cas d'annulation d'une séance. Dans la mesure du possible, celle-ci pourra être remplacée à une date ultérieure.

TITRE II Séances pour les Enfants de - 12ans
--

Article 12 : Adhésion (complément à l'article 1)

Les enfants sont acceptés à partir de 6 ans.

Article 13 : Responsabilité et début du cours

Les enfants sont soumis à la responsabilité des parents tant que l'animateur ne les a pas pris en charge en début de séance. Ils seront alors soumis à la responsabilité de l'Association jusqu'à la fin de leur séance.

L'Association décline toute responsabilité si les enfants sont laissés seuls avant l'ouverture des portes de la salle pour la séance.

L'ouverture des portes se fera 5 minutes avant le début du cours.

Article 14 : Déroulement du cours

Certains enfants étant un peu timides et leur bien-être passant avant tout, les parents ne seront pas autorisés à rester dans la salle durant le déroulement de la séance des enfants.

Sauf accord exceptionnel accordé par le Bureau ou les animateurs.

Article 15 : Fin du cours

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter la salle sans l'un de ses parents.

Si votre enfant doit rentrer seul, avec un enfant mineur, ou une tierce personne, il vous faudra fournir une autorisation parentale de sortie, manuscrite et signée en début d'année.

L'Association déclinera donc toute responsabilité à partir du moment où l'enfant quittera la salle en fin de séance.

Merci d'arriver un peu en avance afin que les participants de la séance suivantes ne soient pas pénalisés.

Les enfants doivent être partis au plus tard 5 minutes après la fin de leur cours.

Article 16 : Retard

En cas de retard important exceptionnel pour venir chercher votre enfant, merci d'avertir l'animateur ou un membre du Bureau par téléphone au 06 60 65 36 26 (ou groupe WhatsApp), le plus rapidement possible.

Si le retard est supérieur à 15 minutes, l'Association se réserve le droit de confier votre enfant à la gendarmerie.

En cas de retard répété en début ou fin de cours, l'Association se réserve le droit de refuser l'enfant pour les cours suivants, sans remboursement de la cotisation annuelle.

TITRE III

Comment nous contacter ?

Article 17 : Vos Interlocuteurs

- Mme LEFEVRE Véronique, Présidente
- Mme DUCOLLET Emeline, Trésorière
- Mme BERNEDE Nathalie, Secrétaire
- Melle LEFEVRE Charlène, Animatrice

Article 18 : Siège de l'Association

Association CHA'Bouge
67 Grande Rue
60130 LIEUVILLERS
Tel : 06.60.65.36.26

Article 19 : L'Association sur le net

- Email : asso.chabouge@hotmail.com
- Compte Facebook : Cha Bouge
- Site Internet : <https://assochabouge.wixsite.com/chabouge>

Ce règlement intérieur est évolutif tout au long de l'année, chaque modification ou rajout seront portés à la connaissance des adhérents pendant les cours ou lors d'une Assemblée Générale.

Ce règlement est à conserver par l'adhérent.